

— Séance du 4 juin 2019 —

Présents : Claire ROUSSEL, José HERBET, Jeannine BENOIT, Lysiane CAPON, Guillaume FLAHAUT, Claudine LEQUIEN, Antony DELVILLE, Laurence BÉCUE, Gérald BRÉZIN, Jean-Paul PIERRE, Lionel HERBET, Magali LÉGER, Colette ROUSSEAUX, Catherine BATICLE.

Absents excusés : Jérôme COURMONT.

Secrétaire de séance : Jeannine BENOIT

Tarifs ALSH été :

Jean-Paul PIERRE présente à l'assemblée les tarifs pour le centre de loisirs d'été 2019 qui se déroulera du 8 juillet au 9 août, lesquels peuvent se résumer ainsi :

1. Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCNS :

- Quotient familial inférieur à 446 € : 10 €/ jour ; 26 € par semaine
- Quotient familial entre 446 et 800 € : 12 €/ jour ; 30 € par semaine
- Quotient familial supérieur à 800 € : 14 €/ jour ; 34 € par semaine

2. Enfants Hors CCNS :

- Quotient familial inférieur à 446 € : 10 €/ jour ; 35 € par semaine
 - Quotient familial entre 446 et 800 € : 12 €/ jour ; 42 € par semaine
 - Quotient familial supérieur à 800 € : 14 €/ jour ; 49 € par semaine
- Cantine : 3,20 € / repas
Déduction carte loisirs : 3,00 € par jour.

Vente du bâtiment de l'ancienne gare

Monsieur le maire donne lecture d'une offre d'achat pour le bâtiment de l'ancienne gare à hauteur de 180 000 € nets vendeur et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal décide de vendre le dit bâtiment à M. et MME LEAL Eric au prix de 180 000 € nets vendeur, les frais de notaire et autres frais étant à la charge de l'acheteur ; conformément au PLUI, l'acheteur devra aménager quatre places de stationnement (autant que de logements) ; une servitude concernant l'évacuation des eaux pluviales dans la Somme existe sur le terrain ;

La vente sera confiée à Maître MATEICH notaire à Flixecourt ; le conseil municipal autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vente d'une parcelle de talus à M. José Herbet

Monsieur le maire rappelle les termes d'une précédente réunion au cours de laquelle avait été évoquée la possibilité de l'acquisition d'une parcelle de talus d'une superficie de 102 m² appartenant à la propriété de M. et MME José HERBET ; une division parcellaire a été réalisée par M. HERBET ; Le conseil municipal propose de vendre le dit terrain au prix de 15 € le m² ; Le maire insiste pour fixer le prix de vente à 25 € le m² ;

Après que le Maire, José HERBET ait quitté la salle, sous la présidence d'Antony DELVILLE et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le prix de vente du terrain cadastré AE 411 à 25 € le m² pour une superficie de 102 m² soit un prix total de 2 550 €, les frais de notaires et autres étant à la charge de l'acheteur et autorise Antony DELVILLE 1er adjoint au Maire à procéder à la signature de tout document se rapportant à cette affaire ; la vente sera réalisée chez Maître MATEICH notaire à Flixecourt.

Réfection de la toiture des classes de l'école

Monsieur le maire présente à l'assemblée trois devis concernant la réfection de la toiture des classes de l'école de la Vigne, soit :

- Entreprise NS GUILBERT : 52 673,05 € HT
- Menuiserie charpente LECAT : 66 125 € HT
- SCUDERINI et fils : 56 808,60 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise GUILBERT afin de réaliser les travaux pour un montant total de 52 673,05 € HT soit 63 207,66 € TTC.

Réalisation d'un deuxième ensemble de 10 cases au colombarium

Monsieur le maire présente à l'assemblée deux devis concernant la fourniture et la pose d'un deuxième ensemble de 10 cases au colombarium, soit :

- Marbrerie PELTOT : 5 775 € HT
- Marbrerie Frédéric ADOLPHE : 5 995,83 € HT

Le conseil municipal décide de choisir l'entreprise PELTOT afin de réaliser les travaux pour un montant de 5 775 € HT.

Communications diverses

- Visite de la Hutte de Pirémont.
- Assemblée générale de la grande Hutte